

**Complément d'avis n° 2025/01
relatif à l'accréditation de
EPF
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Accréditation sous réserve dans l'avis 2025/01 de la transmission à la CTI de tous les éléments relatifs au projet de création d'une nouvelle filière d'admission réservée aux femmes : aspects légaux, modalités de recrutement, programme spécifique prévu pour les élèves issues de cette filière, suivi spécifique des élèves depuis les candidatures jusqu'à l'insertion.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'**EPF**;
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Annick GALLAND, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 11 mars 2025 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 11 mars 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

